



# SNCF VOYAGEURS AGENTS DE CONDUITE

## REFONTE DE LA PRIME DE TRACTION

# ATTENTION, DANGER !

L'UNSA alerte les ADC sur le projet soutenu par certaines organisations syndicales sur une refonte de la prime de traction. En effet, celles-ci réclament une refonte totale, basée sur une forfaitisation ou un système inéquitable selon les bassins d'emploi et de l'activité. La forfaitisation engendrerait plus de problèmes, une course au moins-disant et une productivité accrue sur le dos des ADC. [Analyse.](#)

### LIER CES DEUX PRIMES EST DANGEREUX POUR LA PRODUCTIVITÉ DES ADC

Certaines organisations syndicales proposent une prime de base journalière couplée à une prime de durée de journée de service (JS). Cette dernière s'appuie sur le temps de travail indexé sur la durée de la JS et non plus sur les kilomètres comme actuellement. Face à de telles propositions, la direction de l'entreprise ne pourra qu'augmenter de manière significative la productivité des ADC.

### UN EXEMPLE CONCRET

À 10,00 € de l'heure travaillée supplémentaire au-delà de six heures comme proposé par certains, il sera bien plus économique pour l'entreprise de rallonger les JS au maximum pour atteindre le temps de travail maximum légal au lieu d'embaucher. Cela aurait des conséquences désastreuses pour la santé des agents, la qualité de vie professionnelle / personnelle et donc sur les effectifs.

### L'UNSA ALERTE

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence et son lot d'appels d'offres à remporter, l'entreprise réduira indéniablement sa masse salariale ADC avec une telle mesure ! Il serait naïf de croire que les activités, comme Transilien par exemple, n'attendent pas que ça pour rallonger les journées de service ! ...

**STOP STOP STOP**





L'UNSA RAPPELLE  
QUE NOTRE SYSTÈME  
DE PRIME DE  
TRACTION ET NOTRE  
RÉGLEMENTATION SUR  
L'ORGANISATION DU  
TEMPS DE TRAVAIL  
SONT LIÉS !



L'UNSA RÉAFFIRME  
SON ATTACHEMENT  
À CE SYSTÈME DE  
PRIME, GARANT DE  
SES PARTICULARITÉS,  
DE SON MODE DE  
CALCUL ET DE SA  
SOLIDARITÉ ENTRE ADC  
SUR L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE.

## QUE RETENIR ? LA POSITION DE L'UNSA

### ÇA S'EST PASSÉ AILLEURS

L'exemple récent d'Eurostar devrait alerter ceux qui réclament un tel système de prime forfaitisée. Alors que la productivité des ADC Eurostar augmentait, les ADC ont subi un gel du montant forfaitaire de la prime de traction pendant de nombreuses années !

### CERTES, LE SYSTÈME N'EST PAS PARFAIT

L'UNSA propose depuis plusieurs années d'améliorer et de simplifier le système actuel de rémunération. Nous revendiquons une sécurisation de la prime de travail des ADC. Malgré des avancées obtenues en 2023 et mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous continuerons de défendre la sécurisation de notre prime de travail à 100 % face aux aléas de la vie personnelle comme professionnelle.

De plus, le pôle traction de l'UNSA-Ferroviaire revendique la création d'une prime garantie d'établissement, calculée sur la prime moyenne journalière théorique (PMJT) de l'ensemble des journées de services qui composent la rémunération des ADC et qui serait versée *a minima* sur toutes les JS, même celles peu rémunératrices (EV, SU, VMT, VAS, etc.).

### ET APRÈS ?

L'UNSA présente à l'entreprise ses revendications à chaque instance et lors des négociations annuelles obligatoires. Nous restons déterminés à défendre nos propositions auprès de la direction de l'entreprise, notamment lors du groupe de travail sur la prime de traction qui sera lancé courant septembre prochain et dont l'UNSA est à l'initiative.

## DES SOLUTIONS EXISTENT VOICI NOS PROPOSITIONS

Afin d'améliorer la rémunération des ADC sans remettre tout le système actuel en cause au risque de voir émerger de nouveaux problèmes qui pourraient avoir des conséquences directes sur la productivité des agents, le pôle traction de l'UNSA propose de nombreuses revendications.

- **Revalorisation** de la prime de traction des ADC.
- **Prime garantie** d'établissement pour toutes les JS.
- **Revalorisation** de la prime d'interopérabilité et EAS.
- **Revalorisation** des indemnités de travail de nuit.
- **Retour** de la bonification retraite.
- **Doublement** de l'IMC.
- **Revalorisation** des allocations de déplacement.
- **Prime** relative au volontariat pour congé de fin d'année.
- **Refonte** du taux de rémunération des week-ends et fêtes.
- **Délai** de séjour plafonné.
- **Refonte** de la prime de départ à la retraite.



UNSA-FERROVIAIRE